

LETTRAGE :

n. m.

La lettre comme signe graphique ou ensemble de signes graphiques.

Dans le domaine de l'imprimerie : caractère représentant une des lettres de l'alphabet.

Dans le domaine des arts graphiques :

Dans une estampe, il s'agit de la légende inscrite en bas pour en indiquer le sujet. Par extension, sur une planche de bande-dessinée, le lettrage correspond au dessin de la forme des lettres du texte et des onomatopées et à leur mise en place. Le lettrage est placé dans des bulles ou des récitatifs.



Ce terme désigne aussi l'action de tracer les lettres à la main des lettres d'un textes sans utiliser des [caractères typographiques](#) et ne désignant pas non plus un travail de calligraphie. Ce peut être le cas pour une affiche, une signalétique, une enseigne ou devanture de magasin...



Sources :

[définition issue du dictionnaire en ligne [Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales](http://www.cnrtl.fr/definition/lettrage) . (2012). Nancy : CNRTL. :< <http://www.cnrtl.fr/definition/lettrage>

>

]

[définition issue du glossaire de Benoît PEETERS, La Bande dessinée. éd. Dominos-Flammarion, 1993. 127 pages. ISBN : 2-08-035174-5]

[définition issue du Glossaire de la bande dessinée en ligne < <http://www.citebd.org/spip.php?rubrique136>

>]

[définition issue de Wikipédia : < <https://fr.wikipedia.org/wiki/Lettrage> >